

**Droit à l'image
au Gymnase de Beaulieu**

Lieu de vie, le Gymnase de Beaulieu organise différents événements tout au long de l'année. Les soirées théâtrales et musicales, les promotions mettent en valeur l'investissement des élèves alors que les journées à thème permettent aux élèves de s'approprier le gymnase. Dans le but d'informer et de documenter l'activité de l'établissement, le gymnase édite notamment une brochure et un Yearbook. Il possède un site web et utilise la plateforme suisse Educanet (accès avec login uniquement) ainsi qu'un réseau d'écrans interne.

Afin d'illustrer les moyens d'information et de documentation, le Gymnase de Beaulieu désire publier des images pouvant faire apparaître des élèves. Les activités illustrées seront organisées sous la responsabilité du Gymnase de Beaulieu et les images sélectionnées par le corps enseignant. Aucun nom ne sera associé aux photos mises en ligne sur le site internet. Les moyens de publication sont contrôlés par l'établissement. L'usage sera purement informatif, en aucun cas commercial, politique ou publicitaire, et le contexte originel conservé. Les élèves auront accès à l'ensemble des photos et disposeront d'un droit de retrait.

D'autre part, certaines séquences d'enseignement, comme l'exercice de la prise de parole en public ou la présentation orale d'un travail, peuvent faire appel à l'utilisation de la photographie ou de la vidéo. Des enseignants en formation demandent aussi régulièrement à pouvoir filmer leur activité. L'utilisation des images, dans un but pédagogique uniquement, est alors confinée à la classe et aux enseignants. Les données sont ensuite détruites.

Le droit à l'image fait partie des droits de la personnalité définis par le Code civil suisse. L'utilisation d'une photographie d'une personne reconnaissable est licite pour autant que celle-ci ait donné son consentement à la prise de vue et à l'utilisation qui en sera faite. C'est pourquoi le Gymnase de Beaulieu sollicite l'autorisation des élèves et de leur responsable légal de prendre des photos et vidéos et de les utiliser selon les modalités décrites ci-dessus.

F. Détraz, directeur

Lausanne, le 1^{er} mars 2017